

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 537

12 mars 2010

### SOMMAIRE

ACE Engineering S.à r.l. ....	25748	LaSalle German Income and Growth 2 Lu-	25744
Alexander Real Estate S.A. ....	25748	xembourg S.à r.l. ....	25744
Angor S.A. ....	25749	LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l. ...	25767
Angor S.A. ....	25755	LaSalle Torius S.à.r.l. ....	25744
Angor S.A. ....	25755	LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l. ....	25738
Baldar S.à r.l. ....	25767	LGIG 2 Property C3 S.à r.l. ....	25738
Cargolux Airlines International S.A. ....	25762	Life-Cap Brokerage S.A. ....	25737
Dome Finance S.à.r.l. ....	25772	LRP III Luxembourg Holdings S.à.r.l. ....	25737
Fidomes ....	25756	LRP IV Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	25730
Fidomes S.à r.l. ....	25756	LSF Japan Hotel Investments S.à r.l. ....	25730
Fininvest Prima ....	25767	Malewane Finance S.A. ....	25736
Fininvest Terza ....	25762	Malewane Finance S.A. ....	25737
Giopao S.à r.l. ....	25772	MG Immobilier S.A. ....	25736
Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l. ....	25730	MGTX International S.à r.l. ....	25736
Highland VII - PRI (1) S.à r.l. ....	25738	Red Roses S.A. ....	25736
H Net Holding S.A. ....	25766	Rockenbrod Agence SA ....	25748
Honeybee Participations S.à r.l. ....	25773	Slovport Holding ....	25749
IGEFI Holdings S.à r.l. ....	25744	Taché Investments S.A. ....	25767
International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l. ....	25737	The Company of Design and Project S.à.r.l. .....	25756
Jan De Nul Luxembourg S.A. ....	25776	Tikkurila Holdings II S.à r.l. ....	25748
J. Maet & Cie ....	25770	Vento Italia S.A. ....	25756
JYL Participations S.à r.l. ....	25744	Zitro S.à.r.l. ....	25762
LaSalle French Investments ....	25770		

**LSF Japan Hotel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 110.547.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 février 2010.  
Référence de publication: 2010024322/10.  
(100019670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**LRP IV Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 124.753.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 février 2010.  
C. WERSANDT  
Notaire  
Référence de publication: 2010024323/13.  
(100019303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Highland Ent VII- PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.236,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 146.568.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland ENT VII - PRI (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.568 (the Company). The Company was incorporated on May 14, 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1276 dated July 2, 2009.

There appeared:

Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware under number 060271205-4129472 (the Sole Shareholder),

represented by Fabian Piron, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 22, 2009, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company",
- II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Re-designation of the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into "Ordinary Shares" and creation of a new class of shares of the Company, being the class A shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they are proposed to be amended in items 4. and 5. of this agenda;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to EUR 14,236 (fourteen thousand two hundred thirty-six Euro), by way of the issuance of 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six) new class A shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified in item 2 above;

4. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the re-designation of the shares proposed under item 1 above and the issuance of new shares proposed in item 2. above;

5. Amendment to article 16 of the Articles; and

6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and to any partner or employee of Pignon & Associates, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly denominated shares in the shareholder's register of the Company.

III. that the Meeting took the following Resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved to re-designate the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into 12,500 (twelve thousand five hundred) "Ordinary Shares", having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the Ordinary Shares), and to create a new class of shares of the Company, being the class A shares (Class A Shares), having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and which will have such rights and features as set out in the Articles as amended pursuant to the second and fourth Resolutions below.

*Second resolution*

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to EUR 14,236 (fourteen thousand two hundred thirty-six Euro), by way of the issuance of 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six) new class A shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

*Third resolution*

The Meeting resolved to accept and record the following subscription for the new Class A Shares and full payment of the share capital increase.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribed for 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six) new Class A Shares for an aggregate nominal amount of EUR 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six Euro) and it fully paid up such shares by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of EUR 1,736.49 (one thousand seven hundred thirty-six point forty-nine Euro) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable).

The Receivable contributed to the Company was valued at EUR 1,736.49 (one thousand seven hundred thirty-six point forty-nine Euro) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six Euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 0.49 (zero point forty-nine Euro) to the share premium account of the Company.

Further, it was evidenced by a certificate dated December 22, 2009, issued jointly by the Sole Shareholder and the Company that at the date of such certificate:

1. "Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership is the sole owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and is not encumbered with any pledge, lien or other encumbrance;
3. Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership can freely contribute the Receivable to the Company;
4. On the date of issuance of this certificate, the Receivable to be contributed to the Company has a value of EUR 1,736.49 (one thousand seven hundred and thirty-six Euro and forty-nine cents), it being understood that until and including the date of this certificate, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolved to record that the shareholding in the Company was, following the increase in share capital, as follows:

	Shares	
Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership . . . . .	12,500 Ordinary Shares	
	1,736 Class A Shares	
Total: . . . . .		14,236 Shares

*Fourth resolution*

The Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above Resolutions so that it read henceforth as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at EUR 14,236 (fourteen thousand two hundred thirty-six Euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share) and by 1,736 (one thousand seven hundred thirty-six) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share, and together with the Ordinary Shares the shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares and the Class A Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland ENT VII - PRI (2) S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.569."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 16 of the Articles so that it shall read henceforth as follows:

#### " **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, *pro rata* to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, *pro rata* to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland ENT VII - PRI (2) S.a r.l, (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a *pro rata* basis to the number of Ordinary Shares held by them."

16.3. Interim dividends may be distributed in accordance with the above article 16.2. at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company."

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any partner or employee of Pignon & Associates, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly denominated shares in the register of shareholders of the Company.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately EUR 1,200.-

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland ENT VII - PRI (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.568 (la Société).

La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1276 du 2 juillet 2009.

#### **A comparu:**

Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership, société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'Etat de Delaware (USA), dont le siège social se situe à 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, inscrite au Registre des Sociétés de l'Etat de Delaware sous le numéro 060271205-4129472 (l'Associé Unique),

représentée par Fabian Piron, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée avait le libellé suivant:

1. Nouvelle dénomination des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, en "Parts Sociales Ordinaires" et création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) qui font l'objet d'une modification concernant les points 4. et 5. du présent ordre du jour;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.736 (mille sept cent trente-six euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 14.236 (quatorze mille deux cent trente-six euros), par l'émission de 1.736 (mille sept cent trente-six) nouvelles parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

3. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la nouvelle dénomination des parts sociales proposée au point 1. et émission des nouvelles parts sociales proposée au point 2 ci-dessus;

5. Modification de l'article 16 des Statuts; et

6. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout associé ou employé de Pignon & Associates, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société.

III. que l'Assemblée a pris les Résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé de renommer les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, en 12.500 (douze mille cinq cents) "Parts Sociales Ordinaires", ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tel que modifié en vertu de la deuxième et de la quatrième Résolution ci-dessous.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.736 (mille sept cent trente-six euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 14.236 (quatorze mille deux cent trente-six euros), par l'émission de 1.736 (mille sept cent trente-six) nouvelles parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

*Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante aux nouvelles Parts Sociales de Classe A et la libération intégrale de l'augmentation du capital social.

*Souscription - Libération*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré avoir souscrit aux 1.736 (mille sept cent trente-six) nouvelles Parts Sociales de Classe A pour un montant nominal total de EUR 1.736 (mille sept cent trente-six euros) et qu'il a libéré intégralement ces parts sociales par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de EUR 1.736,49 (mille sept cent trente-six virgule quarante-neuf euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

La Créance apportée à la Société a été évaluée à EUR 1.736,49 (mille sept cent trente-six virgule quarante-neuf euros) montant qu'il a été prévu d'affecter comme suit:

- (i) EUR 1.736 (mille sept cent trente-six euros) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) EUR 0,49 (zéro virgule quarante-neuf euros) au compte de prime d'émission de la Société.

Par ailleurs, il a été prouvé par un certificat daté du 22 décembre 2009, émis conjointement par l'Associé Unique et la Société qu'à la date de ce certificat:

- "1. Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership est l'unique propriétaire de la Créance;
- 2. La Créance est certaine et n'est soumise à aucun gage, lien ou autre garantie;
- 3. Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership peut librement apporter la Créance à la Société; et
- 4. Au jour de l'émission de ce certificat, la Créance à apporter à la Société est évaluée à EUR 1.736,49 (mille sept cent trente-six virgule quarante-neuf euros), étant entendu que jusqu'à la date de l'émission du certificat, aucun changement qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'est intervenu."

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a décidé d'enregistrer que suite à l'augmentation du capital social, l'actionariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
Highland Entrepreneurs' Fund VII Limited Partnership . . . . .	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	<u>1.736 Parts Sociales de Classe A</u>
Total: . . . . .	14.236 Parts Sociales

*Quatrième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les Résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 14.236 (quatorze mille deux cent trente-six euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire) et 1.736 (mille sept cent trente-six) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A, et avec les Parts Sociales Ordinaires les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des classes de parts sociales supplémentaires qu'il faudra désigner différemment dans la mesure où une classe tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Classe A forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont le même rang à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue à part entière, Highland ENT VII - PRII (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.569."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 16 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

#### **" Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée dès que cette réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société comme déclaré ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre comme prévu à l'article 5 des présents Statuts.

16.2 Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les bénéfices supplémentaires seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission),auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur des Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue à part entière, Highland ENT VII - PRII (2) S.à r.l., (Le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de tout ou partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

16.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués conformément à l'article 16.2 ci-dessus à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un relevé de comptes, inventaire ou rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) ce relevé de comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportés et les sommes à affecter à la réserve statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividende est prise par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible pour une distribution s'avère inférieur au montant distribué sous forme d'acompte sur dividende, les associés concernés seront obligés de rembourser le déficit à la Société.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et a donné pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout associé ou employé de Pignon & Associates, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui ont incombés à la société en raison du présent acte étaient estimés à environ EUR 1.200.-

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. PIRON, H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C, le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57856. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010023100/319.

(100018683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

---

**Red Roses S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010024367/9.

(100019731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**MGTX International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 725.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.466.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010024376/12.

(100019376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**MG Immobilier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 39, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 78.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**CORPORATE ACCOUNTING & MANAGEMENT SERVICES S.C.**

*Agent domiciliataire*

Richard Turner

*Expert-comptable*

Référence de publication: 2010024377/13.

(100020114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Malewane Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.041.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 05.02.2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2010024384/14.

(100019555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Malewane Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.041.

---

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2010024385/14.

(100019550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**International Public Partnerships Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.726.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2010024317/13.

(100019565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Life-Cap Brokerage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.533.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024325/10.

(100019583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**LRP III Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.147.

---

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010024324/13.

(100019662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

**LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LGIG 2 Property C3 S.à r.l.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024326/11.

(100019695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

**Highland VII - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 67.912,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.560.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of December.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland VII- PRI (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.560 (the Company). The Company was incorporated on May 14, 2009 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1277 dated July 2, 2009.

There appeared:

Highland Capital Partners VII Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware under number 050884108-4052599 (the Sole Shareholder),

represented by Fabian Piron, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 22, 2009,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder held all the shares in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting was as follows:

1. Re-designation of the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into "Ordinary Shares" and creation of a new class of shares of the Company, being the class A shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they are proposed to be amended in items 4. and 5. of this agenda;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 55,412 (fifty-five thousand four hundred and twelve Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to EUR 67,912 (sixty-seven thousand nine hundred and twelve Euro), by way of the issuance of 55,412 (fifty-five thousand four hundred and twelve) new class A shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified in item 2 above;

4. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the re-designation of the shares proposed under item 1 above and the issuance of new shares proposed in item 2. above;

5. Amendment to article 16 of the Articles; and

6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and to any partner or employee of Pignon & Associates, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly denominated shares in the shareholder's register of the Company.

III. that the Meeting took the following Resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolved to re-designate the existing 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, into 12,500 (twelve thousand five hundred) "Ordinary Shares", having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the Ordinary Shares), and to create a new class of shares of the Company, being the class A shares (Class A Shares), having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and which will have such rights and features as set out in the Articles as amended pursuant to the second and fourth Resolutions below.

*Second resolution*

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 55,412 (fifty-five thousand four hundred and twelve Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Ordinary Shares, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each to EUR 67,912 (sixty-seven thousand nine hundred and twelve Euro), by way of the issuance of 55,412 (fifty-five thousand four hundred and twelve) new class A shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

*Third resolution*

The Meeting resolved to accept and record the following subscription for the new Class A Shares and full payment of the share capital increase.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declared that it subscribed for 55,412 (fifty-five thousand four hundred and twelve) new Class A Shares for an aggregate nominal amount of EUR 55,412 (fifty-five thousand four hundred and twelve Euro) and it fully paid up such shares by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of EUR 55,412.67 (fifty-five thousand four hundred and twelve point sixty-seven Euro) that the Sole Shareholder held against the Company (the Receivable).

The Receivable contributed to the Company was valued at EUR 55,412.67 (fifty-five thousand four hundred and twelve point sixty-seven Euro) which amount was to be allocated as follows:

- (i) EUR 55,412 (fifty-five thousand four hundred and twelve Euro) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) EUR 0.67 (zero point sixty-seven Euro) to the share premium account of the Company.

Further, it was evidenced by a certificate dated December 22, 2009, issued jointly by the Sole Shareholder and the Company that at the date of such certificate:

1. "Highland Capital Partners VII Limited Partnership is the sole owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and is not encumbered with any pledge, lien or other encumbrance;
3. Highland Capital Partners VII Limited Partnership can freely contribute the Receivable to the Company;
4. On the date of issuance of this certificate, the Receivable to be contributed to the Company has a value of EUR 55,412.67 (fifty-five thousand four hundred and twelve point sixty-seven Euro), it being understood that until and including the date of this certificate, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company."

The said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolved to record that the shareholding in the Company was, following the increase in share capital, as follows:

	Shares
Highland Capital Partners VII Limited Partnership . . . . .	12,500 Ordinary Shares
	<u>55,412 Class A Shares</u>
Total: . . . . .	67,912 Shares

*Fourth resolution*

The Meeting resolved to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above Resolutions so that it read henceforth as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at EUR 67,912 (sixty-seven thousand nine hundred and twelve Euro) represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred ) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share) and by 55,412 (fifty-five thousand four hundred and twelve) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares, and individually, a Class A Share, and together with the Ordinary Shares the shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares and the Class A Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland VII - PRI (2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.561."

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 16 of the Articles so that it shall read henceforth as follows:

#### **" Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, *pro rata* to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, *pro rata* to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland VII -PRI (2) S.à r.l. (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a *pro rata* basis to the number of Ordinary Shares held by them."

16.3. Interim dividends may be distributed in accordance with the above article 16.2. at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company."

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowered and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any partner or employee of Pignon & Associates, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly denominated shares in the register of shareholders of the Company.

25741

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately EUR 1,300.-

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

This deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland VII- PRI (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.560 (la Société).

La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1277 du 2 juillet 2009.

A comparu:

Highland Capital Partners VII Limited Partnership, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 92 Hayden Avenue, Lexington, MA 02421, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 050884108-4052599 (l'Associé Unique),

représentée par Fabian Piron, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée avait le libellé suivant:

1. Nouvelle dénomination des 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, en "Parts Sociales Ordinaires" et création d'une nouvelle classe de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) qui font l'objet d'une modification concernant les points 4. et 5. du présent ordre du jour;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 55.412 (cinquante-cinq mille quatre cent douze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 67.912 (soixante-sept mille neuf cent douze euros), par l'émission de 55.412 (cinquante-cinq mille quatre cent douze) nouvelles parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

3. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus;

4. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la nouvelle dénomination des parts sociales proposée au point 1. et émission des nouvelles parts sociales proposée au point 2 ci-dessus;

5. Modification de l'article 16 des Statuts; et

6. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout associé ou employé de Pignon & Associates, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société.

III. que l'Assemblée a pris les Résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé de renommer les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, en 12.500 (douze mille cinq cents) "Parts Sociales Ordinaires", ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et de créer une nouvelle classe de parts sociales de la Société, soit les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) ayant une valeur nominale de

EUR 1 (un euro) chacune et qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tel que modifié en vertu de la deuxième et de la quatrième Résolution ci-dessous.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 55.412 (cinquante-cinq mille quatre cent douze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 67.912 (soixante-sept mille neuf cent douze euros), par l'émission de 55.412 (cinquante-cinq mille quatre cent douze) nouvelles parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante aux nouvelles Parts Sociales de Classe A et la libération intégrale de l'augmentation du capital social.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré avoir souscrit aux 55.412 (cinquante-cinq mille quatre cent douze) nouvelles Parts Sociales de Classe A pour un montant nominal total de EUR 55.412 (cinquante-cinq mille quatre cent douze euros) et qu'il a libéré intégralement ces parts sociales par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de EUR 55.412,67 (cinquante-cinq mille quatre cent douze virgule soixante-sept euros) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

La Créance apportée à la Société a été évaluée à EUR 55.412,67 (cinquante-cinq mille quatre cent douze virgule soixante-sept euros) montant qu'il a été prévu d'affecter comme suit:

- (i) EUR 55.412 (cinquante-cinq mille quatre cent douze euros) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) EUR 0,67 (zéro virgule soixante-sept euros) au compte de prime d'émission de la Société.

Par ailleurs, il a été prouvé par un certificat daté du 22 décembre 2009, émis conjointement par l'Associé Unique et la Société qu'à la date de ce certificat:

- "1. Highland Capital Partners VII Limited Partnership est l'unique propriétaire de la Créance;
2. La Créance est certaine et n'est soumise à aucun gage, lien ou autre garantie;
3. Highland Capital Partners VII Limited Partnership peut librement apporter la Créance à la Société; et
4. Au jour de l'émission de ce certificat, la Créance à apporter à la Société est évaluée à EUR 55.412,67 (cinquante-cinq mille quatre cent douze virgule soixante-sept euros), étant entendu que jusqu'à la date de l'émission du certificat, aucun changement qui aurait déprécié la valeur l'apport fait à la Société n'est intervenu."

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a décidé d'enregistrer que suite à l'augmentation du capital social, l'actionariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
Highland Capital Partners VII Limited Partnership . . . . .	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	55.412 Parts Sociales de Classe A
Total: . . . . .	67.912 Parts Sociales

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les Résolutions ci-dessus de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 67.912 (soixante-sept mille neuf cent douze euros) représenté par 12.500 ( douze mille cinq cents ) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), et par 55.412 (cinquante-cinq mille quatre cent douze) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A, et avec les Parts Sociales Ordinaires les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des classes de parts sociales supplémentaires qu'il faudra désigner différemment dans la mesure où une classe tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Classe A forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont le même rang à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue à part entière, Highland VII - PRII (2) S.à r.l, une société à

responsabilité limitée constituée et organisée selon le lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.561."

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 16 des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

##### **" Art .16. Affectation des Bénéfices.**

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée dès que cette réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société comme déclaré ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre comme prévu à l'article 5 des présents Statuts.

16.2 Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les bénéfices supplémentaires seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur des Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue à part entière, Highland VII - PR II (2) S.à r.l., (Le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de tout ou partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

16.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués conformément à l'article 16.2 ci- dessus à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un relevé de comptes, inventaire ou rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) ce relevé de comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportés et les sommes à affecter à la réserve statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividende est prise par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible pour une distribution s'avère inférieur au montant distribué sous forme d'acompte sur dividende, les associés concernés seront obligés de rembourser le déficit à la Société."

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et a donné pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout associé ou employé de Pignon & Associates, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement renommées dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui ont incombés à la société en raison du présent acte étaient estimés à environ EUR 1.300.-

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. PIRON, H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C, le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57852. Reçu soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 3 février 2010.

Référence de publication: 2010023107/320.

(100018640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

---

**LaSalle Torius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024327/10.

(100019442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024328/10.

(100019400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**JYL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 77.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010024329/10.

(100019738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 521.055,63.**

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.481.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of IGEFI Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.481 (the Company). The Company has been incorporated on May 4, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1389 of July 19, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 24, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 417 of February 25, 2009.

The Meeting is chaired by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as Scrutineer Ariette Siebenaler, with professional address in Luxembourg.



(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary will also remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Bureau thus having been formed, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list that 8,982,000 (eight million nine hundred and eighty-two thousand) Ordinary Shares, without par value and 758,480 (seven hundred and fifty-eight thousand four hundred and eighty) Restricted Shares without par value, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 389,020.40 (three hundred and eighty-nine thousand and twenty Euro and forty cents) are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 132,035.23 (one hundred and thirty-two thousand and thirty-five Euro and twenty three cents) so as to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 389,020.40 (three hundred and eighty-nine thousand and twenty Euro and forty cents) to EUR 521,055.63 (five hundred and twenty-one thousand and fifty-five Euro and sixty three cents) by way of the issuance of 196,481 (one hundred and ninety-six thousand four hundred and eighty-one) new Restricted Shares of the Company, without nominal value;

3. Subscription and full payment of the share capital increase adopted under item 2. above;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles);

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Restricted Shares in the register of shareholders of the Company.

III. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 132,035.23 (one hundred and thirty-two thousand and thirty-five Euro and twenty three cents) so as to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 389,020.40 (three hundred and eighty-nine thousand and twenty Euro and forty cents) to EUR 521,055.63 (five hundred twenty-one thousand and fifty-five Euro and sixty three cents) by way of the issuance of 196,481 (one hundred and ninety-six thousand four hundred and eighty-one) new Restricted Shares of the Company, without nominal value.

*Third resolution*

The Meeting approves and accepts the subscription and payment of the share capital increase and further acknowledges that those existing shareholders who/which are not at this time subscribing for the newly issued shares have waived their preferential subscription rights.

*Subscription and Payment*

Stichting Administratiekantoor IGEFI, a Dutch foundation, having its official seat in Rotterdam, the Netherlands and its office address at Schouwburgplein 30-34, 3012 CL Rotterdam, the Netherlands, registered with the Register of Commerce of the Chamber of Commerce of Rotterdam under number 24428228, represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe for the 196,481 (one hundred and ninety-six thousand four hundred and eighty-one) new Restricted Shares of the Company, without nominal value and to fully pay them up by a contribution in cash in the amount of EUR 132,035.23 (one hundred and thirty-two thousand and thirty-five Euro and twenty three cents), which will be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of EUR 132,035.23 (one hundred and thirty-two thousand and thirty-five Euro and twenty three cents) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

Consequently, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's subscribed share capital is set at EUR 521,055.63 (five hundred twenty-one thousand and fifty-five Euro and sixty three cents), represented by 9,936,961 (nine million nine hundred and thirty-six thousand nine hundred and sixty-one) shares, without nominal value, each share representing the same fraction of the capital. 8,982,000 (eight million nine hundred and eighty-two thousand) shares are Ordinary Shares or "O-Shares" and 954,961 (nine hundred and fifty-four thousand nine hundred and sixty-nine) shares are Restricted Shares or "R-Shares". The O-Shares and the R-Shares shall have the rights attached to them under the Articles."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Restricted Shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés d'IGEFI Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.481 (la Société). La Société a été constituée le 4 mai 2006 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1389 du 19 juillet 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 24 décembre 2008, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417 du 25 février 2009.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président a nommé comme Secrétaire Solange Wolter, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme Scrutateur Arlette Siebenaler, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

(Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant ensemble désignés comme le Bureau de l'Assemblée).

Les associés représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les mandataires des associés et par le Bureau de l'Assemblée.

Les procurations des associés représentés à l'Assemblée, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées.

Le Bureau ayant ainsi été formé, le Président a déclaré et a prié le notaire d'acter que:

I. il ressort de la liste de présence que 8.982.000 (huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille) Parts Sociales Ordinaires, sans valeur nominale et 758.480 (sept cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingts) Parts Sociales Sujettes à Restriction sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société de EUR 389.020,40 (trois cent quatre-vingt-neuf mille vingt euros et quarante centimes) sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est ainsi valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

II. l'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 132.035,23 (cent trente-deux mille trente-cinq euros et vingt-trois centimes) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 389.020,40 (trois cent quatre-vingt-neuf mille vingt euros et quarante centimes) à EUR 521.055,63 (cinq cent vingt et un mille cinquante-cinq euros et soixante-trois centimes) par l'émission de 196.481 (cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre vingt et une) nouvelles Parts Sociales Sujettes à Restriction de la Société sans valeur nominale;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social adoptée au point 2 ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts);

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Sujettes à Restriction nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés de la Société se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 132.035,23 (cent trente-deux mille trente-cinq euros et vingt-trois centimes) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 389.020,40 (trois cent quatre-vingt-neuf mille vingt euros et quarante centimes) à EUR 521.055,63 (cinq cent vingt et un mille cinquante-cinq euros et soixante-trois centimes) par l'émission de 196.481 (cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre-vingt et une) nouvelles Parts Sociales Sujettes à Restriction de la Société sans valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'Assemblée approuve et accepte la souscription et la libération de l'augmentation du capital social et par ailleurs prend acte que les associés existants qui ne souscrivent pas aux parts sociales nouvellement émises ont renoncé à leurs droits de souscription préférentielle.

*Souscription et Libération*

Stichting Administratiekantoor IGEFI, une fondation néerlandaise, ayant son siège à Rotterdam, les Pays-Bas et ses bureaux à Schouwburgplein 30-34, 3012 CL Rotterdam, les Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce de Rotterdam sous le numéro 24428228, représentée par Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire aux 196.481 (cent quatre-vingt-seize mille quatre cent quatre vingt et une) nouvelles Parts Sociales Sujettes à Restriction de la Société sans valeur nominale et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de EUR 132.035,23 (cent trente-deux mille trente-cinq euros et vingt-trois centimes), qui sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de EUR 132.035,23 (cent trente-deux mille trente-cinq euros et vingt-trois centimes) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 521.055,63 (cinq cent vingt et un mille cinquante-cinq et soixante trois centimes) représenté par 9.936.961 (neuf millions neuf cent trente-six mille neuf cent soixante et une) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, chaque part sociale représentant la même fraction du capital. 8.982.000 (huit millions neuf cent quatre-vingt-deux mille) parts sociales sont des Parts Sociales Ordinaires ou "Parts Sociales-O" et 954.961 (neuf cent cinquante-quatre mille neuf cent soixante et une) parts sociales sont des Parts Sociales Sujettes à Restrictions ou "Parts Sociales-R". Les Parts Sociales-O et les Parts Sociales-R ont les droits qui leur sont attachés en vertu des Statuts."

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Parts Sociales Sujettes à Restriction nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.300,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/850. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023616/186.

(100020467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---

**Alexander Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 108.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 4 février 2010.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010024347/10.

(100019197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Tikkurila Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.830.

Les comptes de liquidation au 14 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024359/11.

(100019185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Rockenbrod Agence SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C C F S.A.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2010024365/12.

(100019830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**ACE Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.422.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010024386/14.

(100019540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Angor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 44.355.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2010024388/14.

(100019469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

**Slovport Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 151.116.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-second of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There was held the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company established in Curaçao, Netherlands Antilles, under the denomination "BREEVAST SLOVPORT N.V.", incorporated on 25 January 2006 under the laws of the Netherlands Antilles according to a deed drawn up Me Esther Steembaar, candidat notaire a Curaçao and its office address at 1071 DC Amsterdam, The Netherlands, Honthorststraat 19 (registered with the Commercial Register of the Chamber of Commerce under number 17186721.

The meeting is declared open under the chairmanship of Ms Sonia BIDOLI, private employee, with professional address in 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The Chairman appoints Ms Isabel DIAS, private employee, with professional address in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, to the task of secretary.

The meeting elects Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, to the task of scrutineer.

Madam Chairman then states:

I.- That the presence sheet established and certified by the members of the committee shows that the one hundred thousand (100,000) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the total corporate capital of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), is duly represented in the present meeting, and that the meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate and decide on the items included in the agenda, as reproduced below, as all the shareholders represented have accepted to convene without previous convening notices.

Said presence sheet, signed by all the shareholders represented, shall remain appended to the present minutes together with the proxies, for the purpose of being simultaneously submitted with it to the formalities of registration.

II.- That the agenda of the present meeting has been set up as follows:

1. Confirmation of the resolutions passed on 20 January 2010 in Luxembourg by the sole shareholder who decided, among others, to transfer the existing registered office of BREEVAST SLOVPORT N.V. to Luxembourg, and to delegate to each director or representative all powers for carrying out all the formalities, and to proceed to make all the registrations and publications, in Curaçao as well as in Luxembourg, for the purpose of the transfer of the existing registered office, and for the continuance of the company in the Grand-Duchy of Luxembourg;

2. Approval of the balance sheet and of the financial situation for the opening of the Company which has become a Luxembourg company, of all the assets and all the liabilities of the Company, which was of Netherlands Antilles nationality beforehand, all included, without exception, and remaining the property of the Luxembourg company which shall continue to hold all the assets and be responsible for all the liabilities and commitments of the former company of Netherlands Antilles nationality;

3. Acceptance of the resignation of the director of the company, and to grant him full discharge as from the day of taking up his duties until the present day.

4. Adaptation of the name of the Company to SLOVPORT HOLDING, change of the form of the company to that of a "société à responsabilité limitée" and total recasting of the articles of incorporation of the Company for the purpose of adapting them to Luxembourg law;

5. Confirmation of the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, and adoption of the Luxembourg nationality of the Company;
6. Appointment of new managers;
7. Confirmation of the establishment of the actual registered office of the Company at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
8. Miscellaneous.

After having approved the report of the Chairman, and after having noted that it was regularly constituted, the meeting has broached the agenda, and after deliberations, has unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting confirms the resolutions passed on 20 January 2010 in Luxembourg by the sole shareholder who decided, among others, to transfer the existing registered office of BREEVAST SLOVPORT N.V. to Luxembourg, and to delegate to each director or representative all powers for carrying out all the formalities, and to proceed to make all the registrations and publications, in Curaçao as well as in Luxembourg, for the purpose of the transfer of the existing registered office, and for the continuance of the company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

*Second resolution*

The general meeting approves the balance sheet, the financial situation at the time of the opening of the Company which has become a Luxembourg company, indicating all the assets as well as all the headings of the balance sheet of the Company, established on 22 January 2010, and specifies that all the assets and all the liabilities of the Company, beforehand a Netherland Antilles company, all included and without exception, shall remain the property of the Luxembourg Company, which shall continue to hold all the assets and be responsible for all the liabilities and all the commitments of the former company of Netherland Antilles.

*Third resolution*

The general meeting accepts the resignation of the present director, and by special vote grants him full discharge as from the day of the taking up of his duties until the present date.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to adapt the name of the Company to SLOVPORT HOLDING, to change of the form of the company to that of a "société à responsabilité limitée" and to proceed to a total recasting of the articles of incorporation of the Company for the purpose of adapting them to Luxembourg law, and that they shall forthwith have the following content:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> of August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14, the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes. In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name SLOVPORT HOLDING.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. This appointment may be cancelled by the general meeting of the participants at any time.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of two managers.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The managers of the Company may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

1) The first financial year, after the continuation of the Company in Luxembourg, which started on 22 January 2010, shall end on December 31, 2010.

2) The first general meeting of the shareholders under the legal regime of Luxembourg shall be held in 2011.

#### *Statement*

The undersigned notary certifies on basis of the financial statements presented to him that the initial corporate capital of an amount of EUR 100,000.- was fully subscribed and entirely paid in at the time of continuation of the Company in Luxembourg.

*Fifth resolution*

The general meeting confirms the transfer of the current registered office of the Company to Luxembourg and the change of the Netherlands Antilles nationality to Luxembourg nationality, effective as of that date.

The said opening balance sheet, after having been signed "ne varietur" by the parties and the executive notary, shall remain appended to the present document for the purpose of a simultaneous registration.

*Sixth resolution*

The meeting appoints as new Manager for an unlimited duration:

Mr Sibrand van Roijen, born in Leiderdorp, The Netherlands, on 2 May 1969, with professional address at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

*Seventh resolution*

The general meeting confirms the establishment of the present registered office of the Company at 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

There being no other items on the agenda, and no-one asking for a permission to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

IN WITNESS WHEREOF, drawn up and executed in Luxembourg, on the date appearing at the beginning of the present document.

And after the document was read and construed to the appearing parties, these have signed together with Us, notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux janvier.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie à Curaçao, Antilles Néerlandaises sous la dénomination de "BREEVAST SLOVPORT N.V.", constituée sous la loi des Antilles Néerlandaises en date du 25 janvier 2006 suivant acte reçu par Me Esther Steembaar, candidat notaire à Curaçao et ayant son adresse au 1071 DC Amsterdam, Pays-Bas, Honthorststraat 19 (enregistrée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 17186721).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sonia BIDOLI, employée privée, domiciliée professionnellement au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, domiciliée professionnellement à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises à Luxembourg par le seul actionnaire le 20 janvier 2010 qui a décidé entre autre de transférer le siège effectif de BREEVAST SLOVPORT N.V. à Luxembourg, et de déléguer à tout administrateur ou agent tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et procéder à toutes les inscriptions et publications tant à Curaçao, qu'au Luxembourg en vue du transfert du siège effectif et de la continuation de la société eu Grand-Duché de Luxembourg;

2. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité néerlandaise, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité des Antilles néerlandaises;

3. Acceptation de la démission de l'administrateur de la société et lui accorder pleine et entière décharge du jour de l'entrée en fonctions jusqu'à cette date.



4. Adaptation de la dénomination de la société en SLOVPORT HOLDING S.A., changement de la forme de la société en celle d'une "société à responsabilité limitée" et refonte totale des statuts de la société de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise;

5. Confirmation du transfert du siège social de la société à Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise de la société;

6. Nomination de nouveaux administrateurs;

7. Confirmation de l'établissement du siège social de la société au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire confirme les résolutions prises à Luxembourg par le seul actionnaire le 20 janvier 2010 qui a décidé entre autre de transférer le siège effectif de BREEVAST SLOVPORT N.V. à Luxembourg, et de déléguer à tout administrateur ou agent tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et procéder à toutes les inscriptions et publications tant à Maastricht qu'au Luxembourg en vue du transfert du siège effectif et de la continuation de la société eu Grand-Duché de Luxembourg;

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société établi à la date du 22 janvier 2010 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité néerlandaise, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité néerlandaise.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur actuel et, par vote spécial, lui donne pleine et entière décharge du jour de l'entrée en fonctions jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide l'adaptation de la dénomination de la société en SLOVPORT HOLDING S.A., le changement de la forme de la société en celle d'une "société à responsabilité limitée" et la refonte totale des statuts de la société de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination SLOVPORT HOLDING.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentent la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérants.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée. Ils sont toujours révocables par l'assemblée des associés.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

**Art. 13.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt) à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. Les gérants de la société peuvent décider de payer des dividendes intérimaires.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social, après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 22 janvier 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale des actionnaires sous régime légal luxembourgeois aura lieu en 2011.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné certifie sur la base de l'état financier lui présenté que le capital social initial de EUR 100.000.- a été entièrement souscrit et totalement libéré lors de la continuation de la Société au Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale confirme le transfert du siège social de la société à Luxembourg et le changement de la nationalité des Antilles néerlandaises en société de nationalité luxembourgeoise, avec effet à cette date.

Ledit bilan d'ouverture, après signature "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

*Sixième résolution*

L'assemblée nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Sibrand van Roijen, né à Leiderdorp, Pays-Bas, le 2 mai 1969, avec adresse professionnelle au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Septième résolution*

L'assemblée générale confirme l'établissement du siège effectif de la société au 22-24, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Bidoli, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 janvier 2010. LAC/2010/4314. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Référence de publication: 2010023277/331.

(100019165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

---

**Angor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 44.355.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010024389/14.

(100019468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Angor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 44.355.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2010024390/14.

(100019465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**The Company of Design and Project S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.290.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010024314/12.

(100019399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Vento Italia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 107.849.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010024315/12.

(100019415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Fidomes, Société Anonyme,  
(anc. Fidomes S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.765.

---

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bertrand Corbesier, expert comptable, né à Hermalle-Sous-Argenteau (Belgique), le 17 août 1976, avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités;

2.- la société à responsabilité limitée TRIDENT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 147.699, ayant un capital social de doute mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) ici représentée Monsieur Bertrand Corbesier en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Ile de Man, le 15 décembre 2009, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant restera ci-annexée pour être enregistrées ensemble avec la présente minute;

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée FIDOMES, S.à r.l., ayant son siège social au L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte (la "Société") a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 8 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 686 du 22 septembre 2000, modifié suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 08 avril 2002, publié au dit Mémorial C numéro 1210 du 14 août 2002, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2009, publié au dit Mémorial C numéro 1055 du 22 mai 2009;

- qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.765,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-),

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la Société,

Ensuite les comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant d'acter leurs décisions prises sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1/ Cession de deux cents cinquante-cinq (255) parts de la Société par Monsieur Bertrand Corbesier à la société à responsabilité limitée TRIDENT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG);

2/ Modification de la forme légale de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme;

3/ Annulation et remplacement des parts sociales existantes par la création de cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale;

4/ Augmentation du capital pour le porter de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sans émission d'actions nouvelles;

5/ Création de parts bénéficiaires;

6/ Emission de mille (1.000) parts bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

7/ Refonte totale des statuts de la Société, suite aux résolutions qui précèdent;

8/ Démission des gérants de la Société et décharge pour leur gestion;

9/ Nomination des administrateurs de la Société; et

10/ Nomination d'un commissaire.

L'assemblée régulièrement constituée prend à l'unanimité les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée approuve et prend acte de la cession de deux cents cinquante-cinq (255) parts de la Société par Monsieur Bertrand Corbesier à la société à responsabilité limitée TRIDENT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transformer la forme légale de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme, conformément aux lois en vigueur sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Les éléments d'actifs et de passif, les amortissements, les moins-values et plus-values tels qu'ils existent depuis la constitution de la Société, demeurent intacts. La Société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée jusqu'à ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'annuler les parts sociales existantes et de les remplacer par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale. Ces actions donnent droit à cent pourcent (100%) des dividendes versés par la Société à partir de la date de ce jour et à quatre-vingt quinze pourcent (95%) du boni de liquidation de la Société.

La répartition de ces nouvelles actions est la suivante:

Trident Trust Company (Luxembourg) .....	500
Total: .....	500 actions

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sans émission d'actions nouvelles, libéré à concurrence de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver la création de parts bénéficiaires de catégorie (les "Parts Bénéficiaires").

Les Parts Bénéficiaires auront chacune un droit de vote aux assemblées générales. Elles ne recevront aucun dividende. En cas de liquidation de la Société, les Parts Bénéficiaires auront droit à cinq pour cent (5%) du boni de liquidation.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver l'émission de mille (1.000) Parts Bénéficiaires avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

### *Souscription et Paiement*

Monsieur Bertrand CORBESIER comparant aux présentes, déclare souscrire en son nom à l'émission des mille (1.000) Parts Bénéficiaires avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, pour un montant total de mille euros (EUR 1.000,-)-

Les Parts Bénéficiaires ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraires de sorte que le montant de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve maintenant à la disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

### *Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide d'adapter les statuts de la Société et de leur donner la teneur suivante:

### **"Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les personnes ci-avant qualifiées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions créées, une société anonyme sous la dénomination de "FIDOMES" (la "Société").

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société a pour objet la réalisation de toutes expertises comptables et fiscales, l'exercice de tout mandat de vérification de comptes dans le cadre des articles 62 et 63 de loi de 1915 sur les sociétés commerciales et plus généralement de toutes autres activités autorisées par l'exercice de l'activité d'expertises comptables.

Elle peut aussi accomplir toutes opérations commerciales, financières, civiles et autre concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui à Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de service et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que l'administration et la gestion d'organismes visés par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Capital - Actions - Parts bénéficiaires**

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par cinq (500) actions, sans désignation de valeur nominale. Elles donnent droit à cent pourcents (100%) des dividendes versés par la Société à partir de la date de ce jour et à quatre-vingt-quinze-cinq (95%) du boni en cas de liquidation de la Société.

La Société a mille (1.000) parts bénéficiaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ci-après les "Parts Bénéficiaires").

Les Parts Bénéficiaires auront chacune un droit de vote aux assemblées générales. Elles ne recevront aucun dividende. Elles donnent droit à cinq (5%) du boni en cas de liquidation de la Société.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives.

Les Parts Bénéficiaires seront émises uniquement sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives (le "Registre des Actions") et un registre des Parts Bénéficiaires (le "Registre des Parts Bénéficiaires") seront tenus par la Société.

Le Registre des Actions et le Registre des Parts Bénéficiaires constituent ensemble les Registres. Les Registres contiennent le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives et de chaque propriétaire de Parts Bénéficiaires, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions ou de Parts Bénéficiaires qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative et du propriétaire de Parts Bénéficiaires s'établit par l'inscription de son nom dans le Registre des Actions ou dans le Registre des Parts Bénéficiaires.

Tous les certificats d'actions seront signés par deux (2) administrateurs.

La Société peut accepter et inscrire dans les Registres un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action et par Part Bénéficiaire. Si la propriété de l'action ou de la Part Bénéficiaire est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action ou sur la Part Bénéficiaire devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action ou la Part Bénéficiaire à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action ou à la Part Bénéficiaire.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil d'administration.

Si la Société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un (1) seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration doit choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la Société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs ou par l'administrateur unique.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire ou titulaire de Parts Bénéficiaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 12.** Si la Société comporte un conseil d'administration composé de plusieurs administrateurs la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de l'administrateur délégué ou la signature conjointe de deux (2) administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

Si la Société fonctionne au moyen d'un administrateur unique ce dernier engage valablement la Société en toute circonstance par sa seule signature.

**Art. 13.** Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la Société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la Société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 14.** La surveillance financière de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, qui n'auront pas besoin d'être actionnaire ou titulaire de Parts Bénéficiaires de la Société.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### **Assemblée générale des actionnaires et Titulaires de parts bénéficiaires**

**Art. 15.** Toute assemblée générale des actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à l'heure précisée dans les avis de convocation. L'assemblée générale annuelle doit être tenue dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Elles doivent également être convoquées si les titulaires représentant au moins un dixième des Parts Bénéficiaires le demandent.

**Art. 18.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires et les titulaires de Parts Bénéficiaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul les actionnaires et les titulaires de Parts Bénéficiaires qui participent à l'assemblée générale les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire et titulaire de Parts Bénéficiaires peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire ou titulaire de Parts Bénéficiaires.

Sous réserve des restrictions légales ou statutaires, chaque action et chaque Part Bénéficiaire donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux (2) administrateurs ou par l'administrateur unique.

### **Année sociale - Bilan**

**Art. 19.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un (1) mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique l'assemblée générale des actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi et les statuts. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.



## Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires et des titulaires de Parts Bénéficiaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les actions de la Société donnent droit à quatre-vingt-quinze-cinq (95%) du boni en cas de liquidation de la Société.

Les Parts Bénéficiaires donnent droit à cinq (5%) du boni en cas de liquidation de la Société.

**Art. 22. Modifications statutaires.** L'assemblée générale extraordinaire, délibérant comme il est dit ci-après, peut modifier les statuts dans toutes les dispositions. Néanmoins le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires et/ou des titulaires de Parts Bénéficiaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés, des titulaires de Parts Bénéficiaires et des obligataires.

L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital et des Parts Bénéficiaires émises sont représentées et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux (2) fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux (2) journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital et de Parts Bénéficiaires représentées. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions ou aux Parts Bénéficiaires pour lesquelles l'actionnaire ou le titulaire de Parts Bénéficiaires n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Huitième résolution*

L'assemblée accepte la démission des gérants de la Société et leur donne décharge pleine et entière pour leur gestion jusqu'à ce jour.

### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à trois (3), et de nommer comme administrateurs les personnes suivantes pour une période finissant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014:

1. Monsieur Bertrand CORBESIER, né à Hermalle-Sous-Argenteau (Belgique), le 17 août 1976, Expert comptable avec adresse professionnelle 75 Parc d'activités à L 6308 Capellen;

2. Monsieur Etienne CEULEMANS, né à Uccle, le 4 février 1974, Expert comptable avec adresse professionnelle 75 Parc d'activités à L-8308 Capellen;

3. Monsieur David BESTER, né à Welkom le 16 mai 1962, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 75 Parc d'activités à L-8308 Capellen.

### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de nommer en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période finissant lors de l'assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014:

Monsieur Nigel GRANT, Chartered Accountant, né à Singapour, le 22 décembre 1961

Avec adresse professionnelle 75 Parc d'activités à L-8308 Capellen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.200.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Corbesier, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 23 décembre 2009 - WIL/2009/1050 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 2 février 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010023372/292.

(100018479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

---

**Cargolux S.A., Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 février 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010024316/12.

(100019480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Fininvest Terza, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.540.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010024391/14.

(100019459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Zitro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 133.648.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Zitro International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Netherlands but governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, further to the transfer of its registered office and principal establishment on October 9, 2009 at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.254 and having a share capital amounting to EUR 1,518,151.-,

here represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

Zitro International S.à r.l., is the sole shareholder of Zitro S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 14, 2007 number 2914 (the Company).

The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each.

- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of four hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 487,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) by the issuance of nineteen thousand five hundred (19,500) new shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and payment by the undersigned for the nineteen thousand five hundred (19,500) new shares and have them fully paid up by a contribution in kind consisting of a part of a receivable, such part amounting to EUR 487,500.-;

3. Amendment to article 5.1. of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of P.A.L. Management Services S.à r.l., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

Zitro International S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of four hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 487,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) by the issuance of nineteen thousand five hundred (19,500) new shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, Zitro International S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the nineteen thousand five hundred (19,500) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of a part of a receivable, such part amounting to four hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 487,500.-) (the Receivable).

Such contribution in an aggregate amount of four hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 487,500.-) made to the Company is to be fully allocated to the share capital account of the Company.

It results from a management certificate issued on December 29, 2009 by the management of Zitro International S.à r.l. that, as of the date of such certificate:

- the Receivable is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on general accepted accounting principles, the aggregate value of the Receivable is at least four hundred eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 487,500.-) as per the attached balance sheet dated December 29, 2009 and since the valuation was made, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

As a consequence, Zitro International S.à r.l. agrees that the aggregate fair value of the Receivable is at least equal to the value of nineteen thousand five hundred (19,500) shares in the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Such management certificate and a copy of the balance sheet of Zitro S.à r.l., after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of P.A.L. Management Services

S.à r.l., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,800.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Zitro International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suite au transfert de son siège social et principal établissement le 9 octobre 2009 au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.254 et ayant un capital social de EUR 1.518.151,-,

ici représentée par Maître Sophie Arvieux, Avocat, résidant à Luxembourg, 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Zitro International S.à r.l., est l'associé unique de Zitro S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par Me Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, en date du 31 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 décembre 2007 numéro 2914 (la Société).

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 487.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par l'émission de dix-neuf mille cinq cents (19.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération intégrale par le soussigné des dix-neuf mille cinq cents (19.500) nouvelles parts sociales par un apport en nature consistant en une partie d'une créance, cette partie s'élevant à EUR 487.500,-;

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante;

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de P.A.L. Management Services S.à r.l. agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 487.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), par l'émission de dix-neuf mille cinq cents (19.500) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### Deuxième résolution

L'associé décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### Intervention - Souscription - Libération

Sur ce, Zitro International S.à r.l. représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux dix-neuf mille cinq cents (19.500) nouvelles parts sociales et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une partie d'une créance, cette partie s'élevant à quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 487.500,-) (la Créance).

Cet apport en nature d'un montant total de quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 487.500,-) fait à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Il résulte d'un certificat de gestion émis le 29 décembre 2009 par le gérant de Zitro International S.à r.l. que, à la date de ce certificat:

- la Créance est certaine, liquide et exigible;
- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur globale de la Créance est évaluée au moins à quatre cent quatre-vingt sept mille cinq cents euros (EUR 487.500,-) selon le bilan intérimaire annexé daté du 29 décembre 2009 et depuis que l'évaluation a été effectuée, aucun changement matériel qui aurait déprécié cette valeur ne s'est produit.

En conséquence, Zitro International S.à r.l. convient que la valeur globale de la Créance est au moins égale à la valeur des dix-neuf mille cinq cents (19.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ledit certificat de gestion ainsi qu'un bilan intérimaire de Zitro S.à r.l. après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

### Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

### Quatrième résolution

L'associé décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de P.A.L. Management Services S.à r.l. agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à environ EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/489. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 février 2010.

Référence de publication: 2010023701/178.

(100020680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---

**H Net Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.039.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Marc KOLTES, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de HANSEN INVEST LIMITED, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société H NET HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 79.039, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 427 du 9 juin 2001;

- que le capital social de la société H NET HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100.- EUR) chacune entièrement libérées;

- que HANSEN INVEST LIMITED précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 novembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société H NET HOLDING S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. KOLTES, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53955. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010024600/54.

(100019690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Fininvest Prima, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 32.538.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.02.2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2010024392/14.

(100019456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Taché Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 52, rue du Maréchal Foch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.621.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.  
Taché Investments S.A.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2010024401/15.

(100019219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**Baldar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6312 Beaufort, 14, route d'Eppeldorf.  
R.C.S. Luxembourg B 127.181.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour BALDAR S.à r.l.  
Désirée HEILMANN

Référence de publication: 2010024413/12.

(100019244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

---

**LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 136.544.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),  
there appeared:

1) LaSalle Paris Office Venture L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Cavendish Square, London, W1A 2NF (United Kingdom), represented by its general partner LaSalle Paris Office Venture General Partner L.L.C., a limited company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America.

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 23 December 2009

2) CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc., having its registered office at 1 Queen Street East, Suite 2600, P.O. Box 101, Toronto, MSC 2W5, Canada

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, previously named, by virtue of a proxy given on 22 December 2009

The appearing parties are the shareholders of LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-), with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 737 on 26 March 2008, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136544 and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 November 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, represented as above mentioned have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred and eighty seven thousand four hundred and ninety nine Euro (EUR 187,499.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-) up to two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) through the issue of one hundred and eighty seven thousand four hundred and ninety nine (187,499) class A Shares each at a par value of one Euro (EUR 1,-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle Paris Office Venture L.P", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "LaSalle Paris Office Venture L.P" against the Company for a total amount of one hundred and eighty seven thousand four hundred and ninety nine Euro (EUR 187,499.-).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5.** "The issued capital of the Company is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) divided into one hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety nine (199,999) class A shares (the "Class A Shares") and one (1) class B share (the "Class B Share "), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up. Save as otherwise permitted by the Articles of Incorporation, the Class A Shares may only be issued to and held by the Partnership and the Class B Share may only be issued to and held by the Limited Partner.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) LaSalle Paris Office Venture L.P., un limited partnership organisé sous les lois anglaises, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, Londres, W1A 2NF (Grande-Bretagne), représenté par son associé commandité LaSalle Paris Office Venture General Partner, L.L.C., une limited Company organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique.

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 décembre 2009



2) CPP Investment Board Real Estate Holdings Inc., ayant son siège social au 1 Queen Street East, Suite 2600, P.O. Box 101, Toronto, MSC 2W5, Canada

représentée par Madame Cathy BLONDEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2009

Les comparants sont les associés de LaSalle Paris Office Ventures 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent et un euro (EUR 12.501,-), ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 7 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 737 le 26 mars 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 136544 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-avant ont requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 187.499.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501.-) jusqu'à deux cent mille euros (EUR 200.000.-) par l'émission de cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (187.499) parts sociales de classe A d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle Paris Office Venture L.P.", prénommée, et payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par "LaSalle Paris Office Venture L.P." contre la Société pour un montant total de cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 187.499.-).

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** "Le capital émis de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) divisé en cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (199.999) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") et une (1) part sociale de catégorie B (la "Part Sociale de Catégorie B"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes étant entièrement libérées. Sauf si les Statuts en disposent autrement, les Parts Sociales de Catégorie A ne peuvent être émises et détenues que par la Société en Commandite et la Part Sociale de Catégorie B ne peut être émise et détenue que par l'Associé Commanditaire.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toute prime payée sur une Part Sociale en plus de la valeur nominale sera transférée. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2010. Relation: EAC/2010/50. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010023610/115.

(100020294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**J. Maet & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 132.572.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de J. Maet & Cie tenue au siège social le 07 décembre 2009 à 11 heures

*Résolutions*

1. L'assemblée approuve la modification de l'adresse de l'associé commandité et gérant:

Monsieur Johan Maet

Albert I-Laan 76

B-8620 Nieuwpoort Bad (Belgique)

2. L'assemblée approuve la modification de l'adresse des associés commanditaires:

Madame Carine Bauwens et Monsieur Clarence Maet

Albert I-Laan 76

B-8620 Nieuwpoort Bad (Belgique)

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Pascal Jungling / Vincent Demeuse / Johan Maet

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2010023855/23.

(100020103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**LaSalle French Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.375.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"LaSalle French Fund II L.P.", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House under reference LP010595, having its registered office at 33 Cavendish Square, London, W1A 2NF, United Kingdom,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 22 December 2009

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle French Investments" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.375, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 23 December 2005, number 1445. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 16 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1004 on 23 April 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of four hundred and one thousand six hundred euro (EUR 401,600.-) so as to raise it from its present amount of six hundred and ninety two thousand four hundred and twenty five euro (EUR 692,425.-) to one million ninety four thousand twenty five euro (EUR 1,094,025.-) through the issue of sixteen thousand sixty four (16,064) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle French Fund II L.P.", prenamed, in exchange for a contribution in kind of a total amount of four hundred and forty-one thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 441,775.-) (the "Contribution"). The amount of four hundred and one thousand six hundred euro (EUR 401,600.-) of the Contribution

is to be allocated to the share capital, the amount of forty thousand one hundred and seventy five euro (EUR 40,175.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** "The Company's share capital is set at one million ninety four thousand twenty five euro (EUR 1,094,025.-) represented by forty-three thousand seven hundred and sixty-one (43,761) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

"LaSalle French Fund II L.P.", une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP010595, ayant son siège social à 33, Cavendish Square, London, W1A 2NF, Royaume-Uni,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 décembre 2009

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'unique associé de "LaSalle French Investments" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.375, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1445 le 23 décembre 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1004 du 23 avril 2008.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent un mille six cents euros (EUR 401.600.-) afin de le porter de son montant actuel de six cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 692.425.-) jusqu'à un million quatre-vingt-quatorze mille vingt-cinq euros (EUR 1.094.025.-) par l'émission de seize mille soixante-quatre (16.064) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "La Salle French Fund II L.P.", prénommée, par un apport en nature d'un montant de quatre cent quarante et un mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 441.775,-) ("Apport"). Du montant de l'Apport, le montant de quatre cent un mille six cents euros (EUR 401.600,-) sera alloué au capital social et le montant de quarante mille cent soixante-quinze euros (EUR 40.175,-) sera alloué au compte de la prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** "Le capital social est fixé à la somme d'un million quatre-vingt-quatorze mille vingt-cinq euros (EUR 1.094.025,-) représentée par quarante-trois mille sept cent soixante et une (43.761) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 janvier 2010. Relation: EAG/2010/55. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Référence de publication: 2010023611/103.

(100020626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**Giopao S.à rl., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 130.784.

*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 03/12/2009, il résulte que le capital social de la société GIOPAO S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

La société de droit italien Sintesi GAM S.p.a., siège social 33, Viale Campania, I-20133 Milan inscrite au registre des sociétés d'Italie sous le numéro MI-1624733: cent parts sociales . . . . .	100
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010023843/18.

(100020793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

**Dome Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1<sup>er</sup> février 2010.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2010024311/12.

(100019315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

**Honeybee Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.307.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the members of Honeybee Participations S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.307, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 18, 2006, under number 975 page 46776 (the Company). The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 23, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 10, 2009, under number 510 page 24451.

THERE APPEARED:

- Mr François Gouilliard residing at 35 Woodford Square, London W14 8DP, United Kingdom,
  - Mr Olivier Chrestien de Beauminy residing at 28 Brookville Road, London SW6 7BJ, United Kingdom,
- (together the Members),

hereby respectively represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and Armony Allamanno, lawyer, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal,

which powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxy holders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Members have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Members hold all the corporate units in the capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Reduction of the capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) in order to bring the capital from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by (i) five hundred (500) ordinary corporate units and (ii) one hundred (100) corporate units of class C tracking corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of one hundred (100) corporate units of class C tracking corporate units, with payment of the par value and the redemption price of one hundred (100) corporate units of class C tracking corporate units, to be determined by the managers of the Company in the conditions set forth in article 7.1. of the articles of association of the Company, to the Members;

3. Amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital reduction and cancellation of classes C tracking corporate units;

4. Amendment of the corporate unit register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled corporate units in the corporate unit register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Members have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Members represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Members resolve to reduce and hereby reduce the capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-) in order to bring the capital from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by (i) five hundred (500) ordinary corporate units and (ii) one hundred (100) corporate units of class C tracking corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to twelve thousand five hundred euro (EUR

12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of one hundred (100) corporate units of class C tracking corporate units with payment of the par value and the redemption price of one hundred (100) corporate units of class C tracking corporate units, determined by the managers of the Company in the conditions set forth in article 7.1. of the articles of association of the Company, to the Members.

The Members acknowledge and confirm that after the payment of the par value and the redemption price, as determined by the managers of the Company, of the class C tracking corporate units, to the Members, sufficient profits will remain available to proceed with the allocation of five per cent of the Company's annual net profits to the statutory reserve, such allocation to be decided by the Members at the annual general meeting of the Members approving the Company's annual accounts for the financial year ending December 31, 2009.

The Members resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the capital reduction and the subsequent cancellation of the one hundred (100) corporate units of class C tracking corporate units, as follows:

	Ordinary corporate units
François Gouilliard . . . . .	250
Olivier Chrestien de Beauminy . . . . .	250
Total . . . . .	<u>500</u>

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Members resolve to amend article 6.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1.** Subscribed and authorised capital. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each."

*Fourth resolution*

The Members resolve to amend the corporate unit register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled corporate units in the corporate unit register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Honeybee Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.307, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 mai 2006 sous le numéro 975 page 46776 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10 mars 2009, sous le numéro 510 page 24451.

ONT COMPARU:

- Monsieur François Gouilliard, ayant sa résidence au 35 Woodford Square, Londres W14 8DP, Royaume-Uni,
  - Monsieur Olivier Chrestien de Beauminy, ayant sa résidence au 28 Brookville Road, Londres SW6 7BJ, Royaume-Uni,
- (ensemble les Associés),

ici représentés respectivement par Sophie Arvieux, avocat, ayant son adresse professionnelle au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et Armony Allamanno, Maître en droit, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital de la Société d'un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) afin de porter le capital de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires et (ii) cent (100) parts sociales traçantes de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de cent (100) parts sociales traçantes de classe C, avec règlement de la valeur nominale et du prix de rachat de cent (100) parts sociales traçantes de classe C, déterminé par les gérants de la Société aux conditions définies à l'article 7.1. des statuts de la Société, aux Associés;

3. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus et l'annulation des parts sociales traçantes de classes C;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société; et

5. Divers.

III. Que les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de réduire et réduisent par les présentes le capital de la Société d'un montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) afin de porter le capital de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires et (ii) cent (100) parts sociales traçantes de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de cent (100) parts sociales traçantes de classe C, avec règlement du prix de rachat de cent (100) parts sociales traçantes de classe C, déterminé par les gérants de la Société aux conditions définies à l'article 7.1. des statuts de la Société, aux Associés.

Les Associés reconnaissent et confirment qu'après paiement de la valeur nominale et du prix de rachat, tel que déterminé par les gérants de la Société, des parts sociales traçantes de classe C, aux Associés, des bénéfices suffisants seront disponibles afin de procéder (i) à l'allocation de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société à la réserve légale et (ii) au remboursement des pertes reportées de la Société, cette allocation et ce remboursement devant être décidés par les Associés lors de l'assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.

Les Associés décident d'enregistrer que l'actionariat dans la Société se présente, suite à la réduction de capital et l'annulation des cent (100) parts sociales traçantes de classe C, de la manière suivante:

	Parts sociales ordinaires
François Gouilliard . . . . .	250
Olivier Chrestien de Beauminy . . . . .	250
Total . . . . .	<u>500</u>

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Capital souscrit et autorisé. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 1.300,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. ARVIEUX, A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2010. Relation: LAC/2010/493 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023618/186.

(100020448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---

**Jan De Nul Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.054.

—  
EXTRAIT

Le 21 janvier 2010 s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire au siège social de la société durant laquelle les délibérations suivantes ont été prises:

1. Nomination de M. David Luty en qualité d'administrateur de la Société:

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité et avec effet immédiat de nommer M. David Luty, avec adresse professionnelle à L-8413 Steinfort, Rue du Cimetière 12, en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

2. Renouvellement des mandats d'administrateurs:

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité et avec effet immédiat de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013:

- M. Ir. J.P.J. De Nul, avec adresse professionnelle à B-9308 Aalst, Tragel 60;
- M. Géry Vandewalle, avec adresse professionnelle à B-9308 Aalst, Tragel 60;
- M. Marc De Raedt, avec adresse professionnelle à L-8413 Steinfort, Rue du Cimetière 12;
- M. Willem De Braekeleer, avec adresse professionnelle à L-8413 Steinfort, Rue du Cimetière 12.

3. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes:

L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité et avec effet immédiat de renouveler le mandat de commissaire aux comptes Grant Thornton Lux Audit S.A., ayant son siège social à L-8308 Capellen, Pafebruch 83, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2010023859/29.

(100020625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

---